

**PERSONNEL****Création de postes dans le cadre des tableaux d'avancement de grade 2014****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans sa séance du 25 septembre 2014, le Conseil municipal a procédé à la création de postes dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2014.

Pour l'avancement au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe et d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, nous étions en attente des résultats des examens professionnels.

Aussi, je vous propose en complément de créer 18 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 18 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe par transformation d'un poste d'assistant de conservation pour permettre la nomination de ces agents dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2014.

Le tableau des effectifs est en conséquence modifié comme suit :

<b>EMPLOI</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	5
Assistant de conservation	9	8
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	18	36
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	100	82

Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2014

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

## **PERSONNEL**

### **39) Création de postes dans le cadre des tableaux d'avancement de grade 2014**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

vu sa délibération du 20 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

vu sa délibération du 29 mars 2012 fixant l'effectif des assistants de conservation,

vu sa délibération du 20 juin 2013 fixant l'effectif des assistants de conservation principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

vu ses délibérations des 25 septembre 2014 fixant les effectifs des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et des adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,

considérant qu'il convient de créer les postes dans le respect des ratios autorisés,

vu le budget communal

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, la création de :

- 18 postes d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe par transformation de 18 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe par transformation d'1 poste d'assistant de conservation.

**ARTICLE 2** : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

<b>EMPLOI</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	5
Assistant de conservation	9	8
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	18	36
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	100	82

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 26 NOVEMBRE 2014  
RECU EN PREFECTURE  
LE 26 NOVEMBRE 2014  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 25 NOVEMBRE 2014